

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 13/12/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Jean-Marc PIREAUX, Thierry VACHON à Patrice SAUMON, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absent : Carine VAVRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2016.12.19.4****OBJET : Décision modificative n° 3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L 2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mars 2016 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2016,

Vu les délibérations des DM1 et DM2 sur le budget 2016

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits pour intégrer des opérations d'ordres notamment liées aux fins de chantier,

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

<b>Chap</b>	<b>Fonct°</b>	<b>Natures</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT -</b>	<b>Montant</b>
			<b>Dépenses</b>	
041	01	2313	Constructions	10 000,00
022			Dépenses imprévues	1 300,00
			TOTAL	<b>11 300,00 €</b>

			<b>Recettes</b>	
041	01	238	Avances versées	10 000,00
040	01	192	Plus value	1 300,00
			<b>TOTAL</b>	<b>11 300,00 €</b>

<b>Chap</b>	<b>Fonct°</b>	<b>Natures</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT -</b>	<b>Montant</b>
			<b>Dépenses</b>	
042	01	6761	Différences sur réalisations positives	1 300,00
022			Dépenses imprévues	- 1 300,00
			<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

Le budget 2016 compte tenu de la Décision Modificative n°3 s'établit comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	12 008 428,00 €
DM 1.....	-34 126,00 €
DM 2.....	50 000,00 €
DM 3.....	0,00 €
Total.....	12 024 302,00 €
<u>Section d'investissement</u> :	7 417 116,00 €
DM 1.....	1 122 989,00 €
DM 2.....	439 992,00 €
DM 3.....	11 300,00 €
Total.....	8 991 397,00 €
<b>Total du budget 2016</b>	<b>21 015 699,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget primitif 2016.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 22/12/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 22 décembre 2016

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20161219-lmc11509-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.